



**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT**

**Arrêté d'occupation
De la voie publique
Borgroix
2022-062**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAUZON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 5 août 2022 présentée par l'entreprise « SAUR Morbihan », 21 rue du Danemark – Porte Océane II,

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu dans le village de Borgroix, le lundi 22 août 2022 de 8 h à 18 h,

CONSIDÉRANT la nécessité des travaux pour l'installation de réseaux d'eau potable,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux, l'entreprise « SAUR Morbihan », est autorisée à occuper la voie publique, dans le village de Borgroix, le lundi 9 mai 2022 de 8 h à 18 h,

ARTICLE 2 : La signalisation, panneaux, et toutes mesures de sécurité, seront mis en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : Le 1^{er} adjoint au Maire de SAUZON, le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LE PALAIS seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAUZON,
Le lundi 8 août 2022


Le Maire,
Ronan Juhel